

Remarques préliminaires – Projets de délibération

La publication de la présente farde de projets de délibérations de la séance publique s'inscrit dans la dynamique des articles L3221-1 et suivants du CDLD liée à la publicité active de l'administration et de la transparence administrative, conformément à l'article 25 du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces projets de délibérations sont des documents provisoires ayant vocation à permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Il s'agit donc de projets de décisions, susceptibles d'être modifiés, reportés ou retirés et qui n'ont donc pas encore été adoptés par l'Autorité communale.

Les décisions définitives sont, quant à elles, reprises dans le procès-verbal des réunions du Conseil qui est, pour ce qui concerne la partie publique, publié sur le site Internet de la Ville une fois approuvé par le Conseil communal

C O N S E I L DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 28 juin 2022

Farde Conseil

**ZONE DE POLICE
ZONE DE POLICE - PERSONNEL**

1. **Mobilité: ouverture des emplois du troisième cycle de mobilité 2022**
VILLE DE NAMUR
ZONE DE POLICE - PERSONNEL

PROJET DE DELIBERATION **Conseil communal**

Séance publique du 28 juin 2022

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 7 juin 2022;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier f.f. du 13 juin 2022,

Sur la proposition du Collège du 14 juin 2022,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi de Commissaire de police adjoint à la Direction du Service Proximité;
 - Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.
 - 1 emploi de Commissaire de police adjoint à la Direction du Service Circulation;
 - Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.
 - 1 emploi de Commissaire de police DPO au Service Appui Stratégique;
 - Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.
 - 1 emploi d'Inspecteur Principal à la Direction du Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 4 emplois d'Inspecteurs Principaux au Service Police Secours;

- Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- 1 emploi d'Inspecteur Principal au Service Enquêtes et Recherches - Section Stupéfiants;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- 10 emplois d'Inspecteurs au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- 4 emplois d'Inspecteurs au Service Proximité;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- 2 emplois d'Inspecteurs au Service Enquêtes et Recherches - Section Vols;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- 2 emplois d'Inspecteurs au Service Enquêtes et Recherches - Section Stupéfiants;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- 1 emploi d'Inspecteur au Service Enquêtes et Recherches - TAT (Team d'Appui téléphonie);
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- Cadre calog:
 - 1 emploi d'Assistant pour le Service Appui Administratif;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'Assistant pour le secrétariat du Service Enquêtes et Recherches;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

2. Procès-verbal de la séance du 31 mai 2022
VILLE DE NAMUR
CELLULE CONSEIL

PROJET DE DELIBERATION
Conseil communal

Séance publique du 28 juin 2022

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal,

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 31 mai 2022 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

PROJET

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

3. Néant

VILLE DE NAMUR

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

PROJET DE DELIBERATION
Conseil communal

Séance publique du 28 juin 2022

PROJET